

PROCES VERBAL

Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.

Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU donné pouvoir à Romain VIGIER

Absent : Laurence BERGER

Secrétaire de séance : BERGER Alexandra

Début séance : 20H

Le quorum est atteint, la séance peut commencer et le conseil peut délibérer.

1) Procès-verbal du conseil du 20/09/2024 :

Après lecture du procès verbal du conseil 20/09/2024,
Le conseil approuve le procès-verbal à 9 voix pour.

2) Décisions et arrêtés du Maire :

Arrêté 2024-09-25 du 25 septembre 2024 réglementant la circulation sur la route forestière du Champet du 25 septembre au 25 octobre 2024 pour les travaux d'exploitation forestière.

Arrêté de permission de voirie 2024-08-10 pour les travaux d'implantation de dix poteau bois SFR du 14 octobre 2024 au 22 janvier 2025.

3) Délibérations :

Délibération : Ajournement du projet de rénovation du bâtiment de la mairie

Le bâtiment de la mairie n'est pas isolé convenablement et des travaux de rénovation énergétiques ont été envisagés. La Région pourrait subventionner ses travaux à hauteur de 80% si leur montant dépassait 200 000 €, le reste étant à la charge de la commune.

Vu la complexité des travaux à mettre en œuvre et l'incertitude à trouver des fonds suffisants, il est donc proposé d'ajourner les travaux. Cependant, il est par ailleurs évoqué la possibilité de réaliser l'ensemble des travaux avant la fin du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de consulter un maître d'œuvre afin d'établir un cahier des charges et de définir la faisabilité des travaux dans le délai du mandat.
- **DECIDE** le report de cette délibération à la prochaine réunion du conseil municipal avec une présentation du projet,

Délibération n°2024 10 18 01 : décision modificative pour les 1.49€ manquant au budget

Il a été constaté une erreur de 1.49€ au budget de la commune. Afin de pouvoir rectifier cette erreur, une décision modificative est demandée par la Trésorerie (voir pièce jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la décision modificative du budget à hauteur de 1.49€.

Vote : 9 voix pour.

Délibération : Entente pour un financement mutualisé avec les communes voisines pour les soirées Espace Belledonne.

Après en avoir discuté le conseil municipal est en accord avec la mutualisation des frais.

La décision est cependant reportée en attente d'organisation avec les autres communes (voir questions diverses)

Délibération n°2024 10 18 02 : Autorisation de payer au personnel de la mairie les heures complémentaires.

Le Maire rappelle que les agents à temps non complet sur les emplois permanents d'agent technique et de secrétaire générale de mairie peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail, sur demande du Maire et selon les besoins du service. Ces heures sont indemnisées.

Vu l'article L3123-17 relatif aux heures complémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser le paiement des heures complémentaires au personnel employé par la commune.

Vote : 9 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

Entente pour un financement mutualisé avec les communes voisines pour les soirées Espace Belledonne

« L'Espace Belledonne fédère des acteurs publics et privés du territoire de montagne de la chaîne de Belledonne. Le projet porté par l'association est au service d'un développement économique et territorial respectueux des patrimoines et ressources ». A ce titre, l'association propose des soirées sur des thèmes en lien avec nos territoires. Cette année, une veillée sera organisée à la salle des fêtes du Pontet, le 16 novembre.

Pour l'organisation de cette soirée, l'Espace Belledonne demande une somme de 400€. Une subvention devrait normalement exceptionnellement être accordée par la région pour couvrir ces frais. Pour les années à venir, il est proposé de mutualiser les frais avec les communes voisines : La Table, Presle, Champ-Laurent, Arvillard, Le Bourget-en Huile et le Verneil.

Rédaction du PCS

Suite à la délibération du 20 septembre 2024 concernant le plan communal de sauvegarde, il apparaît urgent de s'organiser pour sa rédaction afin que celle-ci soit effective dans le délai accordé.

Une trame simplifiée a été fournie par le SDIS et un pré-document a également été rédigé par le chargé de mission de Presle. Le conseil municipal doit donc répartir les tâches entre les élus afin d'envisager cette rédaction concrètement.

Le PCS sera rédigé par certains membres du conseil.

Problème de débordement des ruisseaux

Il est rapporté des problèmes de débordement de ruisseaux suite notamment à des intempéries, avec des formations d'embâcles sur le ruisseau de Savarin (lettre de Mme Pascale TILLIT ci-jointe).

La commune va échanger avec l'organisme GEMAPI, afin d'évaluer les travaux.

Colis de Noël

Une mutualisation avec les communes de Presle et du Verneil est envisagée pour les colis de Noël. Une liste de produits a été présentée (voir pièce jointe) pour la confection des prochains colis. Le conseil municipal est en accord avec l'achat des colis de Noël.

Panneau Pocket

La communauté de communes Cœur de Savoie propose des tarifs préférentiels pour s'abonner à Panneaux Pocket ; le tarif pour Le Pontet est de 20 € par an. Cependant, suite à une erreur de frappe sur la délibération, il faut attendre la rectification du montant par la communauté de communes avant de s'engager.

Le conseil municipal est en accord avec cette proposition.

Procès-verbal

Après chaque réunion du conseil municipal, il est obligatoire de rédiger un Procès-Verbal. La note de synthèse ne peut que servir de trame à la rédaction de ce Procès-Verbal qui doit contenir en sus la teneur des échanges au cours de la réunion.

Piste du Petit Cucheron

Le conseil municipal demande à l'ONF d'établir des devis pour réaliser un entretien avec lamier.

Fin de séance : 21h14

Le secrétaire de séance,
BERGER Alexandra



Le Maire,
André DAZY



